

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre mai. La commune de Saint Seurin de Prats certifie que les membres du Conseil ont été dûment convoqués le mardi trente mai deux mil dix-sept en séance ordinaire à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Lancement de l'appel d'offre travaux salle municipale
- Travaux voirie par l'entreprise CAUCHERY
- Demande de reconnaissance pour la commune en tant que catastrophe naturelle et calamité agricole suite aux gelées d'avril 2017
- Loyer communal « 11 Route du Périgord »
- Motion relative à la rénovation de la liaison ferroviaire Sarlat-Bordeaux
- Indemnité complémentaire pour les élections du 23 avril et 7 mai 2017
- Tours de garde des élections législatives du 11 et 18 juin 2017
- Questions diverses

SEANCE DU 30 MAI 2017

PRESENTS : M. VIGOUROUX – MME POINTET – M. CHIARADIA – MME BIASOTTO – MME LEBLOND – MM BOURNET – SEGATTO-AGOSTINI – BATTISTON

ABSENTS : Mme DELBARY - Mme VASSEAUD- M. LACOSTE (Excusés)

PROCURATION : Mme VASSEAUD à Mme LEBLOND

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CHIARADIA Stéphane

- **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de séance du 10 avril 2017.**

LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRE TRAVAUX SALLE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux programmés à la mairie et la salle municipale pourront bénéficier d'une subvention DETR de l'Etat à hauteur de 30 % en plus des subventions du Conseil Départemental. Il présente le document d'appel d'offre tel que défini par l'architecte M. GRELLETY, propose de le présenter en procédure adaptée et de confier l'organisation de cette démarche à l'Assistance Technique Départementale moyennant convention

TRAVAUX VOIRIE PAR L'ENTREPRISE CAUCHERY

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le mercredi 24 mai 2017 en présence de M. COSTE du Conseil Départemental et M. FOURTEAU coordonnateur des travaux pour la CDC Montaigne Montravel et Gurson. Il a été convenu de poser des bordures caniveaux le long de la clôture du grand cimetière qui longe le CD 9 et de goudronner l'espace de stationnement. Il est ensuite proposé un goudronnage bicouche le long du CD 11 ainsi que du parking en face de l'Eglise.

Le haricot situé au Carrefour du 8 mai 1945 étant très dégradé à cause des camions, il est proposé de le raccourcir et de remplacer les bordures cassées. Le revêtement de la VC 4 sera profilé entre le carrefour de l'Eglise et la Salle Municipale.

DEMANDE DE RECONNAISSANCE POUR LA COMMUNE EN TANT QUE CATASTROPHE NATURELLE ET CALAMITÉ AGRICOLE SUITE AUX GELÉES D'AVRIL 2017

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame la Préfète du département de la Dordogne, relatif à l'information sur les modalités de prise en charge de l'épisode de gel d'avril 2017 sur les cultures agricoles. Il précise que les pertes de récolte sur vignes et grandes cultures ne sont pas éligibles au régime des calamités agricoles compte tenu de l'existence d'une aide à l'assurance récolte.

Monsieur le Maire propose de délibérer pour que soit reconnu le caractère de catastrophe naturelle sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande à l'unanimité la reconnaissance pour la commune du caractère de catastrophe naturelle suite aux gelées d'avril 2017.

LOYER COMMUNAL « 11 ROUTE DU PÉRIGORD »

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Monsieur THIELLAND occupant le logement communal situé « 11 Route du Périgord » souhaite ne pas garder le logement pour cause de déménagement suite à rupture conventionnelle avec son employeur. Dans cette situation, il est prévu dans le bail un préavis de un mois. Monsieur THIELLAND propose de garder son loyer jusqu'au 31 juillet 2017. Le conseil municipal accepte cette proposition.

MOTION RELATIVE A LA RÉNOVATION DE LA LIAISON FERROVIAIRE SARLAT-BORDEAUX

Monsieur le Maire donne lecture de la motion relative à la rénovation de la liaison ferroviaire Sarlat-Bergerac-Libourne-Bordeaux. Le Conseil Municipal estime que les travaux de rénovation de cette liaison ferroviaire sont essentiels pour les transports les échanges et l'économie de notre territoire. Cependant, la participation des collectivités locales n'ayant jamais été sollicitées pour les rénovations de lignes ferroviaires, la motion proposée vise à ne pas accepter le financement imposé, considérant que ce n'est pas dans le champ de compétence de la CDC. Monsieur le Maire propose d'adopter cette motion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette motion.

INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE POUR LES ÉLECTIONS DU 23 AVRIL ET 7 MAI 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, à l'occasion des consultations électorales, Madame MONRIBOT Nathalie se verra octroyer, après les élections, des indemnités horaires sur la base de l'indice 332 au prorata du nombre d'heures complémentaires et supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les indemnités complémentaires et supplémentaires comme indiqué ci-dessus.

TOURS DE GARDE DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 11 ET 18 JUIN 2017

Monsieur le Maire sollicite les conseillers municipaux pour établir les tours de garde des élections législatives des 11 juin et 18 juin 2017.

Pour le 11 juin,

HEURES	NOMS
7 H 30 → 10 H 30	M. VIGOUROUX - Mme POINTET - M. BATTISTON - Mme VASSEAUD
10 H 30 → 13 H 00	Mme BIASOTTO - M. LACOSTE - M. BOURNET - M. CHIARADIA
13 H 00 → 15 H 30	M. VIGOUROUX - Mme DELBARY - M. SEGATTO-AGOSTINI
15 H 30 → 18 H 00	M. VIGOUROUX - Mme POINTET - M. BATTISTON - Mme VASSEAUD

Pour le 18 juin.

HEURES	NOMS
7 H 30 → 10 H 30	M. VIGOUROUX - Mme POINTET - M. BATTISTON - Mme VASSEAUD
10 H 30 → 13 H 00	Mme BIASOTTO - M. LACOSTE - M. BOURNET - M. CHIARADIA
13 H 00 → 15 H 30	M. VIGOUROUX - Mme DELBARY - M. SEGATTO-AGOSTINI - Mme LEBLOND
15 H 30 → 18 H 00	M. VIGOUROUX - Mme POINTET - M. BATTISTON - Mme VASSEAUD

La constitution du bureau de vote est le suivant pour les deux dates :

- Président : M. VIGOUROUX Jean-Eric
- Assesseurs :
- Secrétaire :

QUESTIONS DIVERSES

METHANISEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'arrêté préfectoral d'autorisation pour une unité de méthanisation et pour le plan d'épandage associé a été promulgué au profit de la société Cap Vert Bioénergie de Breuilh.

ASSAINISSEMENT

Mme POINTET et Monsieur le Maire informent le Conseil Municipal de l'évolution du dossier concernant l'assainissement collectif des Granges. La faisabilité technique et financière a été exposée par la CDC, qui est maître d'œuvre, aux partenaires financiers (Conseil Départementale et Agence de l'Eau). Des demandes d'aménagement ont été sollicités par la commune à cette occasion (notamment pour les boîtes aux lettres à placer en retrait de la route par mesure de sécurité).

CDC

Monsieur le Maire fait un compte rendu de la dernière réunion de la CDC. Il évoque notamment les décisions prises pour les aménagements routiers, les tarifs de location de l'Ecopôle et les marchés de travaux pour les terrains multi-sports 2017 (Bonneville, Saint Antoine de Breuilh et Saint Méard de Gurson).

TAP

Suite aux annonces nationales récentes concernant les TAP, laissant aux communes le choix de leurs maintiens ou non, un positionnement commun sera à envisager sur l'ensemble de la CDC et plus particulièrement avec la commune de Montcaret, notamment en lien avec le fonctionnement du centre de loisirs.

En cas de maintien des TAP, Monsieur le Maire et M. CHIARADIA informent le Conseil Municipal leur maintien à l'identique pour l'année scolaire à venir à l'école de Saint Seurin de Prats, contrairement à la commune de Montcaret qui envisage une organisation sur 4 jours (4 fois 3/4 d'heure) pour répondre à la complexité liée à l'amplitude des âges des enfants accueillis. Cela n'impactera en rien l'organisation du ramassage scolaire et de la garderie de Saint Seurin de Prats.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS

M. BOURNET fait part au Conseil Municipal d'interrogations de riverains concernant l'entretien des trottoirs des Granges.

L'agent communal interviendra prochainement.

JOURNEE CITOYENNE

M. BATTISTON propose l'organisation d'une journée citoyenne, comme cela se fait dans d'autres communes.

Une réflexion sera menée dans ce sens.

Séance levée à 22h45

Le Maire,